

COMMUNE DE TRÉMARGAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2024

Le sept octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Trémargat, régulièrement convoqué par le Maire par courrier électronique en date du 30 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur François SALLIOU, Maire.

ELU	PRESENT.E	ABSENT.E EXCUSE.E	ABSENT.E	REPRESENTE.E PAR
François SALLIOU	X			
Antoine MARIN			X	
Nadine HAMON	X			
Eric BREHIN		X		Madame Nadine HAMON
Agnès CASSIN	X			
Catherine ROUXEL	X			
Audrey COUTE	X			
François JEGOU	X			

Secrétaire de séance : Madame Catherine ROUXEL

Secrétaire de séance adjoint : Madame Nadine HAMON

.....

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 07 octobre 2024 ;
 - Décision modificative n°1 – Chapitre 012 charges de personnel
 - Refonte de la régie municipale ;
 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;
 - Prise de participation dans la SCI de l'abattoir de Rostrenen ;
 - Changement de secrétaire générale de mairie ;
 - Point d'étape sur le mandat en cours : fonctionnement des commissions, projets d'ici la fin du mandat, etc.
 - Questions diverses.
-

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 07 octobre 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de procès-verbal de la dernière réunion a été transmis aux élus communaux (annexe n°1). A ce jour, aucune remarque sur sa rédaction n'est parvenue en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 07 octobre 2024.

2. Décision modificative n°1 – Chapitre 012 charges de personnel

Monsieur le Maire expose que suite aux différents changements de personnel et, en particulier, au recours à des renforts ponctuels rendus nécessaires par le besoin de régulariser les dossiers communaux, les charges de personnel encourues par la commune pour l'année 2024 sont supérieures aux prévisions votées lors du budget 2024. Il semble également que la rémunération de l'agent recenseur employé par la commune en février 2024 n'ait pas été comptabilisée dans le budget prévisionnel. A ce jour, il reste 117,55€ de crédits disponibles sur les 51 600€ crédités au chapitre 012 dédié aux charges de personnel.

Afin de pouvoir terminer l'exercice 2024, les crédits manquants au chapitre 012 sont estimés à un montant global de 18 250€ dont 17 500€ à créditer à l'article 6218 – AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR (rémunération du poste de secrétaire général de mairie et frais de gestion du CDG 22) et 750€ à créditer à l'article 6413 – PERSONNEL NON TITULAIRE (rémunération du poste d'agent recenseur).

Afin de permettre cette modification budgétaire, il est possible de réduire de 18 250€ le montant du virement de l'excédent de fonctionnement 2023 vers la section d'investissement 2024. Cela revient à un virement de 24 278,92€ au lieu de 42 528,92€ vers la section d'investissement, et a pour effet de réduire le suréquilibre de la section d'investissement sans ôter de crédits aux opérations en cours.

La décision modificative suivante est ainsi proposée :

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Fonct.	D	023		Virement vers la section d'investissement	-18 250€
Invest.	R	021		Virement de la section de fonctionnement	-18 250€
Fonct.	D	012	6218	Autre personnel extérieur	+17 500€
Fonct.	D	012	6413	Personnel non titulaire	+750€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** la décision modificative proposée ci-dessus.

3. Refonte de la régie municipale

Afin de clarifier le fonctionnement de la régie municipale, il est proposé au Conseil d'adopter une délibération annulant et remplaçant toutes précédentes délibérations concernant la régie de produits divers, au profit des dispositions proposées ci-après.

La régie de produits divers de la commune est instituée pour les prestations et tarifs suivants :

PHOTOCOPIES	
Photocopie / impression noir et blanc	0,20€
Photocopie / impression couleur	0,40€
LAVERIE	
Lave-linge	2€ / tournée
Sèche-linge	2€ / tournée
LOCATIONS	
Table en bois sur tréteaux + 2 bancs	3€ / jour
Verres (par tranche de 50)	10€ / location + 1€ / pièce non restituée
Assiettes (par tranches de 50)	10€ / location + 1€ / pièce non restituée
Couverts (par tranche de 50)	10€ / location + 1€ / pièce non restituée
Gamelles, faitouts	3€ / location + 50€ / pièce non restituée

Les recettes désignées ci-dessus seront encaissées par chèques ou en numéraire.

Les espèces encaissées feront l'objet d'un dépôt une fois par trimestre ou lorsque la somme excède 100€ selon celle des deux conditions qui se réalise en premier.

Le comptable public a donné un avis favorable aux disposition proposées ci-dessus par email du 21 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la refonte de la régie municipale de produits divers selon les dispositions exposées ci-dessus.

4. Rapport annuel 2023 du SMAEP sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine ROUXEL, déléguée communale auprès du SMAEP KBA.

Il est rappelé que chaque année, le syndicat d'eau remet aux communes membres son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal doit valider avoir reçu communication de ce document et préciser qu'il est à disposition des usagers en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** avoir reçu le rapport annuel 2023 du SMAEP KBA.
- **PRÉCISE** que le rapport est tenu à disposition du public en mairie.

5. Prise de participation dans la SCIC de l'abattoir de Rostrenen

Point reporté à un prochain Conseil, dans l'attente de recevoir les éléments de la part de l'abattoir de Rostrenen.

6. Changement de secrétaire générale de mairie

Un appel à candidatures a été passé par le CDG22 pour le poste à pourvoir de secrétaire général de mairie de Trémargat et Peumerit-Quintin, en emploi partagé à 50/50. Des entretiens sont en cours avec plusieurs candidates.

7. Point d'étape sur le mandat en cours : fonctionnement des commissions, projets d'ici la fin du mandat, etc.

Les élus sont invités à échanger sur le mandat en cours et sur les objectifs de l'équipe municipale d'ici 2026.

8. Questions diverses

8.1 Repas du 11 novembre.

8.2 Terrain préemptable à vendre dans le bourg.

8.3 Prochains RDV liés à l'élaboration du PLUIH.

- **Lundi 18 novembre à 15h à la salle des fêtes Guillaume Caroff de Rostrenen :** Atelier de co-construction du diagnostic avec les communes de Rostrenen, Glomel, Kergrist-Moëlou, Plouguernevel, Trémargat et Plounévez-Quintin. Participation limitée à un maximum de 4 élus par commune.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal présent n'ayant d'autre point à aborder en question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Procès-verbal affiché en mairie de TREMARGAT le

Publié sur le site internet de la commune de TREMARGAT (www.tremargat.fr), le

La secrétaire de séance
Madame Catherine ROUXEL
Conseillère municipale

Le Président de séance
Monsieur François SALLIOU
Maire